



Annulation bon de commande d'un vehicule par le vendeur

Par **toupet10**, le **26/05/2010** à **12:50**

Bonjour,
je voudrai savoir si le vendeur (garagiste) a droit d'annuler le bon de commande d'un véhicule d'occasion, que j'ai signé le 05/05, la date de remise du véhicule est au plus tard le 28/05 et la date d'aujourd'hui il me dit par téléphone que la vente est annulée car la reprise (montant) de mon véhicule est trop importante.
a t'il le droit ??
que dois je faire ?
merci
cordialement